

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 3 juillet 2013

POINT III.4 :
Questions relatives au patrimoine immobilier :
avenant au dossier d'expertise de la chaufferie centrale du campus
de Dijon-Montmuzard

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 24 pour (unanimité) : l'avenant au dossier d'expertise de la chaufferie centrale du campus de Dijon Montmuzard

Dijon, le 8 juillet 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J. : Résumé de l'avenant au dossier d'expertise

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 9 juillet 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 9 juillet 2013

CHAUFFERIE CENTRALE DU CAMPUS DE DIJON MONTMUZARD

Résumé de l'avenant au dossier d'expertise

1 - Description générale des objectifs et du contenu du projet

La chaufferie centrale du campus Montmuzard d'une capacité de 25 Mw assure le chauffage et la production d'eau chaude d'un patrimoine de 220 000 m². Elle n'est plus aux normes environnementales et nécessite une rénovation lourde pour continuer son activité.

Par courrier en date du 19 mars 2010, monsieur le Préfet de la région Bourgogne a donné son accord au dossier d'expertise de la transformation de la chaufferie centrale du Campus de Dijon Montmuzard en chaufferie biomasse pour un coût de 6 m€

Depuis cette date, le Grand Dijon a obtenu la compétence énergie et a décidé de créer un réseau de chauffage urbain sur l'agglomération Dijonnaise. Dans ce cadre, la collectivité a proposé à l'université de se raccorder à ce futur réseau.

Le conseil d'administration dans sa séance du 15 mai 2013 a approuvé le raccordement de la chaufferie centrale du campus de Montmuzard au réseau de chauffage urbain du Grand Dijon.

En conséquence, le projet initial biomasse ne s'impose plus, mais il faut cependant assurer le démantèlement du process charbon, mettre en place le raccordement du réseau du campus à celui du Grand Dijon et rénover le process gaz d'appoint secours.

2- la matérialisation du projet

- Création d'un local sous station dans la chaufferie existante pour permettre le raccordement
- Démantèlement des chaudières charbon, trémies, et cheminée
- Remise en état des abords et du parc à charbon
- Rénovation du process gaz d'appoint secours

3-Financement

Coût total du projet : 1.27 m€

Le financement prévu est :

- Etat CPER : 0.857 m€
- Etat report opération MSH 0.415 m€

4- maîtrise d'ouvrage

Elle sera assurée par l'Université de Bourgogne.

